

Compte rendu de séance

Séance du 23 Mai 2019

L' an 2019 et le 23 Mai à 18 heures 30 minutes , le Conseil communautaire , régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances ,salle de réunion de Poher communauté sous la présidence de TROADEC Christian PRESIDENT

Présents : M. TROADEC Christian, PRESIDENT, Mmes : BOULANGER Catherine, GUILLEMOT Héléne, KERDRAON Anne-Marie, KERFERS Jocelyne, LE BIHAN Marie-Hélène, LE GUEN Annie, LE MAT Sylvie, LUCAS Valérie, MAZEAS Jacqueline, MOISAN Viviane, QUILTU Catherine, MM : BERNARD Jo, BERTHOU Xavier, CADIOU Alain, CAILLAREC Daniel, COGEN Dominique, COTTEN Daniel, FAUCHEUX Olivier, GOUBIL Didier, LE BIHAN Erwan, LE CAM Alain, LE FER Etienne, LE GUELAFF José, LESCOAT Honoré, PINSEC Joël

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme BERNARD Danie à M. BERTHOU Xavier, MM : ANTOINE Jean-Marc à M. CADIOU Alain, GUILLEMOT Matthieu à M. LE GUELAFF José, LE LOUARN Eric à M. LE BIHAN Erwan, QUILTU Jacques à Mme LE GUEN Annie

Excusé(s) : MM : BELLEGUIC Pierrot, NEDELLEC Philippe

Nombre de membres

- Afférents au Conseil communautaire : 33
- Présents : 26

Date de la convocation : 18/05/2019

Date d'affichage : 04/05/2019

Acte rendu exécutoire

après dépôt en PREFECTURE DE QUIMPER

le : 27/05/2019

et publication ou notification

du : 04/06/2019

A été nommé(e) secrétaire : M. COGEN Dominique

Objet(s) des délibérations

SOMMAIRE

Etudes préalables pour le réinvestissement du quartier du secteur de la gare à Carhaix (friches industrielles) : demandes de subventions - 2019-014

Participation au financement des travaux de clôture du site de Pennalan - association " Société des courses de Carhaix " - 2019-015

Participations, subventions et adhésions 2019 - 2019-016

Contrat de territoire 29 - approbation de l'avenant n°6 - 2019-017

Maison de santé - approbation des tarifs de location des 2 cabinets supplémentaires - 2019-018

Attribution d'un fonds de concours à la commune de Treffrin - travaux de rénovation de l'école - 2019-019

Poursuite de la Coopération décentralisée Camp de El Arroub Palestine Approbation d'une nouvelle convention et attribution d'une nouvelle subvention - 2019-020

Exploitants agricoles - attribution d'aides à l'installation 2018 - 1 525 € x nombre d'exploitants - 2019-021

Contrat de reprise du papier carton non complexé issu du centre de tri de Glomel - signature d'un contrat de reprise avec Revipac - 2019-022

Conseil communautaire - Composition et répartition des conseillers communautaires après les élections de mars 2020 - 2019-023

Avenant à la convention de délégation de compétence avec la région Bretagne : extension des services TAD " taxicom " hors ressort territorial de Poher communauté - expérimentation - 2019-024

Accueil d'un stagiaire - service économie - 5 mois à compter du 24 avril - attribution d'une gratification - 2019-025

Définition de l'intérêt communautaire des sentiers de randonnée et des voies vertes - territoire de l'ancienne commune de Locmaria-Berrien - 2019-026

Sinistre baies vitrées maison de l'enfance - Saisine du tribunal administratif de Rennes - 2019-027

Approbation du PV du conseil précédent

Les membres du conseil communautaire approuvent à l'unanimité (25 voix) le PV du conseil communautaire du 14 mars 2019.

Arrivée de Jo BERNARD, Didier GOUBIL, Valérie LUCAS, Annie LE GUEN (porteuse du pouvoir de Jacques QUILTU), Joël PINSEC

1. Etudes préalables pour le réinvestissement du quartier du secteur de la gare à Carhaix (friches industrielles) : demandes de subventions

réf : 2019-014

Rapporteur : Daniel COTTEN

Les membres du bureau communautaire du 28 mars 2019 ont émis un avis favorable afin que Poher communauté réalise une étude préalable pour le réinvestissement du secteur de la gare

Les objectifs de l'étude :

- Etablir un schéma stratégique de renouvellement urbain pour le secteur de la gare tenant compte de l'évolution du tissu urbain mais aussi des besoins en développement économique
- Identifier les axes possibles de reconversion
- Etablir un programme mettant en évidence les activités à accueillir, leur organisation fonctionnelle, les degrés de souplesse et d'évolution
- Evaluer la capacité du bâtiment et/ou des sites remis en état à recevoir de nouvelles activités économiques ciblées
- Etablir les conditions techniques et financières pour la réutilisation du bâti ou la remise en état totale ou partielle du site (tenant compte des diagnostics et rapports techniques fournis).
- Définir les conditions urbanistiques, techniques, financières, économiques, marketing, administratives, juridiques, temporelles, de concertation des projets de réaménagement.

Le bureau communautaire, le 28 mars 2019, a attribué le marché d'Etude préalables au réinvestissement des sites Entremont, Boutet Nicolas et 2F Ouest au groupement mené par la SEMBREIZH associé à Atelier du lieu, Samia Blaise et SCET pour un montant global de 57 762,5 €HT, soit 68 310 €TTC dont 32 637,5 €HT pour la tranche ferme et 14 175€ HT pour la tranche conditionnelle 1 et 10 950€ HT pour la tranche conditionnelle 2, et d'autoriser le Président de Poher communauté à signer le marché.

Afin de financer cette étude, après en avoir délibéré, les membres du conseil communautaire approuvent à l'unanimité (31 voix):

- **de solliciter des aides financières auprès de l'Etat (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux DETR, Fond National d'Aménagement du Territoire FNADT, du Dotation de Soutien à l'Investissement Local DSIL au titre du contrat de ruralité) de la Région Bretagne, au titre du contrat de partenariat Europe/Région/Pays, Département du Finistère et de tout autre organisme public ou privé.**

Une subvention de l'Etablissement Public Foncier de Bretagne de 10 000 € a déjà été obtenue.

A la majorité (pour : 31 contre : 0 abstentions : 0)

2. Participation au financement des travaux de clôture du site de Pennalan - association " Société des courses de Carhaix "

réf : 2019-015

Rapporteur : Daniel COTTEN

Suite à l'occupation de l'hippodrome de Pennalan à Plounévézel du 14 juillet au 6 août 2018 par les gens du voyage durant la période de fermeture de l'aire d'accueil des gens du voyage de Kernaeret, et en raison des dégradations qui en ont résulté, la Société des Courses de Carhaix envisage de clôturer son site.

Le coût d'achat des matériaux est estimé à **9 429,85€ H.T.**

Le coût de location des matériels de pose (bétonnière, tarière) est estimé à **263,44€ H.T.**

Soit un coût total pour les travaux de clôture de 9 693,29 € H.T.

La pose sera assurée par les bénévoles de la Société des Courses de Carhaix.

Pour remettre en état ses locaux, la Société des Courses de Carhaix a dû effectuer les réparations suivantes :

- Serrures/targettes box et vestiaires (bricomarché) : 109 + 48,79 = 157,79 € H.T.
- 2 cadenas + 2 verrous (Distrivert) : 15,42 € H.T.
- Plaques béton (Queguiner) : 131,46 € H.T.
- Prises électriques et luminaires (Gilot) : 246,69 € H.T.

Le remplacement de 3 portes détériorées est également à prévoir pour un montant de 185€ H.T.

Soit un coût total pour les frais de réparation de 736,36€ HT

Par ailleurs, le supplément de consommation électrique durant cette période a été estimé à un montant de **27,63€ H.T.**

En vertu de l'article 7 alinéa 2 des statuts de Poher communauté approuvés par délibération du conseil communautaire du 30 novembre 2017 et arrêté préfectoral du 17 avril 2018 :

- « Soutien aux activités hippiques d'intérêt communautaire participant à l'attractivité et l'animation du territoire sous forme d'une participation financière aux travaux d'investissement réalisés sur les équipements hippiques dudit territoire. »

Vu l'avis favorable du bureau communautaire du 28 mars 2019,

Après en avoir délibéré, les membres du conseil communautaire décident à l'unanimité (31 voix) de participer aux frais de sécurisation et de réparation du site de Pennalan à hauteur de 10 457,28 € H.T.

A la majorité (pour : 31 contre : 0 abstentions : 0)

3. Participations, subventions et adhésions 2019

réf : 2019-016

Rapporteur : Daniel COTTEN

Le conseil est invité à se prononcer sur les concours divers, subventions, participations et adhésions pour l'année 2019 :

Compte 6281 – concours divers – cotisations

Divers		Année 2018	Année 2019
	ALECOB	4 925.70 €	4 679.10 €
	AMF – Association des Maires de France	952.30 €	973, 68 €
	ADCF- Association Des Communautés de France	1 724.00 €	1 706.36 €
	Mission Locale Centre Ouest Bretagne (insertion professionnelle)	17 063.55 €	17 374, 46 €
	Pays Centre Ouest Bretagne- PETR (3 € X 15 597 hbt pop. n-3 + une cotisation ICOB de 0.18 €/hbts de 2 807.46 €)	46 461.00 €	49 598.46 €
	Participation statutaire de fonctionnement 2017-MEGALIS	1 200.00 €	1 200.00 €
	Contribution annuelle bouquet services numériques - MEGALIS	4 200.00 €	4 200.00 €
	Institut de Locarn	600.00 €	600.00 €
	Office de la langue bretonne	1 500.00 €	1 500.00 €
	SESAM Oxyjeunes	300.00 €	300.00 €

Habitat		Année 2018	Année 2019
	Pays Touristique du Centre Finistère adhésion OPAH	11 830.00 €	10 800.00 €
	ADIL- Association D'Information sur le Logement	4 959.00 €	4 999.00 €
	Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement pour l'Habitat	200.00 €	200.00 €
	AGIR- Assoc° Gestion Indépendante Réseaux transport public	2 400.00 €	2 400.00 €
	Plateforme OuestGo Adhésion pour accès au service		750.00 €
	Association EHOP contribution plateforme covoiturage Ouest Go		1 400.00 €

Tourisme		Année 2018	Année 2019
	Pays Touristique du Centre Finistère (2 € X 16 251 hbt)	32 502.00 €	32 782.00 €
	OTB Offices de tourisme de Bretagne	225.00 €	225.00 €
	Fédération départementale des Offices de Tourisme du Finistère	465.00 €	465.00 €
	Offices de Tourisme de France	384.75 €	384.75 €

Musique		Année 2018	Année 2019
	Fédération Française de l'enseignement musical	200.00 €	200.00 €

Enfance/ jeunesse		Année 2018	Année 2019
	Association des Ludothèques Françaises	70.00 €	70.00 €
TOTAL CONCOURS DIVERS ET COTISATIONS		136 094.30 €	136 807. 81 €

Compte 657 – subventions de fonctionnement et participations diverses

Enfance/ jeunesse		Année 2018	Année 2019
	Production Préparons Demain	1 000.00 €	1 000.00 €

Tourisme Manifestations touristiques		Année 2018	Année 2019
	Comité de piste du COB/4 à 5 épreuves sur le vélodrome	1 200.00 €	1 200.00 €

Economie		Année 2018	Année 2019
	Association Massé Trévidy projet Mobil'cob d'achat d'un véhicule	-	3 000.00 €
	ADESK - pôle d'économie sociale et solidaire du Centre-Ouest Bretagne	1 560.00 €	1 560.00 €

Divers		Année 2018	Année 2019
	Entretien des chemins de randonnées association Hent Glas Treffrin	450.00 €	600.00 €
	Rés'AgriCentre (Comité de développement des agriculteurs du Poher) :		
	- organisation du Comice agricole (dont 500€ reversé au syndicat de l'élevage)	3 200.00 €	3 200.00 €
	- bourses JA et comice agricole (7 bourses x 1 525 €)	7 625.00 €	10 675.00 €
	+ frais gestion 60€/ dossiers		420.00 €
TOTAL SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS		25 352.00 €	24 303.00 €

Vu l'avis favorable à l'unanimité de la commission des finances du jeudi 9 mai 2019,

Vu l'avis favorable du bureau communautaire du 9 mai 2019,

Après en avoir délibéré, les membres du conseil communautaire approuvent, à l'unanimité (31 voix), les participations, subventions et adhésions 2019 présentées dans le tableau ci-dessus.

A la majorité (pour : 31 contre : 0 abstentions : 0)

4. Contrat de territoire 29 - approbation de l'avenant n°6

réf : 2019-017

Rapporteur : Daniel COTTEN

D'une durée de 6 ans, les contrats de territoire ont été mis en place en 2008. Ils répondent à l'ambition de fédérer les acteurs d'un territoire, qu'ils soient institutionnels ou associatifs, autour d'une analyse partagée des forces et des faiblesses de leur territoire et d'un projet de développement concerté.

En 2014, le Conseil départemental a approfondi le processus en lançant les « Contrats de territoire de 2^{de} génération ». L'année 2015 fut celle de la poursuite de la démarche avec la signature et la mise en œuvre opérationnelle des contrats approuvés à la séance plénière du Conseil Départemental de janvier et votés par l'ensemble des communautés de communes et d'agglomérations ainsi que le Pays Centre Ouest Bretagne (par le conseil communautaire de Poher communauté le 30 avril 2015).

Depuis cette date, des modifications aux contrats ont été nécessaires et ont été approuvés par le conseil communautaire les 10 décembre 2015, 30 juin, 24 novembre 2016, 09 mars 2017 et le 15 mars 2018 (avenant de mi-parcours).

La commission permanente du Conseil départemental a voté le 1^{er} avril 2019, l'avenant n°6.

Les actions maintenues et les actions nouvelles figurent dans le tableau (Cf. document joint).

Vu l'avis favorable à l'unanimité de la commission des finances du jeudi 9 mai 2019,

Vu l'avis favorable du bureau communautaire du 9 mai 2019,

Après en avoir délibéré, les membres du conseil communautaire décident, à l'unanimité (31 voix) :

- **D'approuver le projet d'avenant n°6 (document joint)**
- **D'autoriser le Président à signer l'avenant n°6 au Contrat de territoire 2015/20 à intervenir**

A la majorité (pour : 31 contre : 0 abstentions : 0)

5. Maison de santé - approbation des tarifs de location des 2 cabinets supplémentaires

réf : 2019-018

Rapporteur : Daniel COTTEN

Le bureau communautaire a approuvé, à l'unanimité, le 28 mars 2019 le projet d'implantation d'une construction modulaire rue de l'Aqueduc, afin d'y réaliser une extension de la maison de santé.

Ce projet d'implantation permettra de compléter rapidement l'offre de locaux par la création de 2 cabinets médicaux supplémentaires

VU l'article L.5211-10 du CGCT, disposant que le président ou le bureau peuvent recevoir délégation d'une partie des attributions de l'organe délibérant,

Le bureau communautaire, le 28 mars 2019, a décidé, par délégation du conseil communautaire, de confier la gestion de ces deux locations supplémentaires au Cabinet Le Danvic, situé 18 rue de l'Eglise à 29270 Carhaix-Plouguer par le biais d'une convention de mandat de gestion immobilière. Le Cabinet Le Danvic assure déjà la gestion immobilière des 5 cabinets existants.

Par cette convention, Poher communauté a conféré à l'agence immobilière un mandat sans exclusivité afin de louer les deux cabinets **à compter du 1^{er} juillet**. Cette prestation est effectuée en contrepartie d'une rémunération unique égale au montant d'un loyer mensuel (lequel est fixé par le conseil communautaire) prise en charge par le bailleur.

Vu l'avis favorable à l'unanimité de la commission des finances du jeudi 9 mai 2019,

Vu l'avis favorable du bureau communautaire du 9 mai 2019,

Après en avoir délibéré, les membres du conseil communautaire décident, à l'unanimité (31 voix) :

- **de fixer le loyer** mensuel des deux locaux professionnels supplémentaires au même montant que les loyers des cabinets déjà existants soit de 300 € T.T.C. charges d'eau et d'électricité comprises, et de fixer un tarif de location à la journée de 40 € toutes charges incluses.

A la majorité (pour : 31 contre : 0 abstentions : 0)

6. Attribution d'un fonds de concours à la commune de Treffrin - travaux de rénovation de l'école

réf : 2019-019

Rapporteur : Daniel COTTEN

La commune de Treffrin projette de rénover l'école publique du bois située à Kermest. Cette école a été construite dans les années 80.

Les travaux consistent en la rénovation du préau, le changement des fenêtres fortement endommagées, le changement des rideaux ignifugés et des radiateurs, la rénovation de l'éclairage des classes.

Le coût de ces travaux est estimé à 97 355, 44 € H.T. La commune de Treffrin sollicite Poher communauté afin d'obtenir un fond de concours à hauteur de 10% des travaux, soit **9 735 €**. Le montant des travaux restant à la charge de la commune serait de 31 820 € H.T.

Vu la délibération en date du 13 octobre 2005, par laquelle le Conseil communautaire a approuvé les règles suivantes, relatives à l'attribution des fonds de concours :

- les fonds de concours versés par la communauté de communes pour la réalisation de projets d'équipements communaux seront calculés sur la base de 10% du montant hors taxes de l'opération plafonnés à 30 490 €,
- une commune ne pourra pas représenter une nouvelle demande avant la clôture du dossier précédent, le cas échéant.

Vu l'avis favorable à l'unanimité de la commission des finances du je

udi 9 mai 2019,

Vu l'avis favorable du bureau communautaire du 9 mai 2019,

Après en avoir délibéré, les membres du conseil communautaire décident, à l'unanimité (31 voix), d'attribuer un fonds de concours de 9 735 € à la commune de Tréffrin.

A la majorité (pour : 31 contre : 0 abstentions : 0)

7. Poursuite de la Coopération décentralisée Camp de El Arroub Palestine Approbation d'une nouvelle convention et attribution d'une nouvelle subvention

réf : 2019-020

Rapporteur : Daniel COTTEN

Les actions de l'appel à projet 2018 ont été réalisées.

Dans le cadre de l'appel à projet franco-palestinien (2019 à 2021), Poher Communauté, le Conseil Départemental du Finistère, et l'association France Palestine Solidarité Centre Bretagne sont partenaires afin d'apporter un soutien à la résilience des enfants anciens détenus et des jeunes en difficulté du camp El Arroub.

Ce camp situé à environ 20 km de Jérusalem regroupe environ 9 000 personnes dont de nombreux enfants.

L'objectif est d'apporter un soutien à la résilience des enfants anciens détenus et de jeunes en difficulté du camp d'El Arroub. Ce projet se présente en deux parties :

- activités culturelles, sportives, éducatives sous l'égide du Women's center. Attention particulière à la participation des filles, aux enfants handicapés, et aux anciens détenus,
- voyage d'une délégation de 6 adolescents (3 filles et 3 garçons) avec deux adultes accompagnateurs en Bretagne. Le but est de permettre à ces jeunes de rencontrer les associations du centre Bretagne concernées et d'acquérir une nouvelle expérience pour pérenniser et densifier l'animation des divers ateliers.

Il s'agit d'apporter un soutien à des besoins identifiés par les partenaires palestiniens et différents acteurs humanitaires nationaux et internationaux. Le contexte qualifié de crise prolongée rend l'importance d'activités de soutien aux enfants mais aussi de renforcement de capacités et de soutien matériel clés pour permettre de favoriser la résilience de ces populations.

Ce programme allant de 2019 à 2021 est d'un montant prévisionnel de 36 000€. Afin de le mettre en place, l'association France Palestine Solidarité Groupe Centre Bretagne a sollicité Poher communauté pour se porter candidate à l'appel à projet 2019-2021 du fonds de soutien conjoint à la coopération décentralisée franco-palestinienne 2019 à 2021.

Poher communauté a donc déposé sa candidature et a reçu confirmation début mai que le projet était retenu par le Ministère de l'Europe et des Affaires Etrangères (M.E.A.E.) afin de recevoir un appui financier de 12000€.

Cependant cet appui financier est conditionné à une contribution financière des collectivités territoriales françaises, au minimum du même montant. Il a donc été prévu dans l'appel à projet que les 24 000€ manquants seraient co-financés de la manière suivante :

- l'association France Palestine Solidarité Centre Bretagne : 3 000 €
- le Conseil Départemental du Finistère : 6 000 €
- la ville de Carhaix : 4 500 €
- Poher communauté : 4 500 €
- Autorités locales d'El Arroub : 3 000 €
- Ministère palestinien : 3 000 €

Poher communauté est maître d'ouvrage du projet, il apparait toutefois que l'Association France Palestine est mieux placée pour réaliser les projets. Il est donc proposé de passer une convention d'objectif avec l'association afin de pouvoir lui reverser la subvention de 12 000€ perçue du M.E.A.E. pour la réalisation de ces missions.

Il est également proposé d'attribuer à l'association en 2019, 2020 et 2021, une subvention annuelle de 1 500 €, correspondant à la subvention de 4 500€ prévue dans l'appel à projet.

Vu l'avis favorable à l'unanimité de la commission des finances du jeudi 9 mai 2019,

Vu l'avis favorable du bureau communautaire du 9 mai 2019,

Après en avoir délibéré, les membres du conseil communautaire décident, à l'unanimité (31 voix), d'attribuer une subvention de 4 500 € à l'association France Palestine Solidarité Centre Bretagne et d'approuver la convention de partenariat ci-annexé.

A la majorité (pour : 31 contre : 0 abstentions : 0)

8. Exploitants agricoles - attribution d'aides à l'installation 2018 - 1 525 € x nombre d'exploitants

réf : 2019-021

Rapporteur : Didier GOUBIL

Poher Communauté participe à la promotion de l'installation de jeunes agriculteurs sur son territoire. Chaque année Poher communauté délibère sur les subventions accordées au titre de ce dispositif, en octroyant à tout nouvel exploitant installé une aide unique et forfaitaire de 1525 €.

La Chambre d'Agriculture est chargée de l'instruction des demandes. Rés'agri Centre est quant à lui chargé du versement de cette aide, pour le compte de Poher Communauté.

Pour rappel, sont éligibles les exploitants remplissant les critères suivants :

- Installation, création ou reprise effective d'une exploitation sur le territoire de Poher Communauté avec réalisation d'un parcours à l'installation et obtention de la Dotation Jeune Agriculteur.
- Etre âgé de 40 ans au plus.
- Répondant aux critères d'euro compatibilité.

La chambre d'agriculture a adressé à Poher communauté la liste des 6 jeunes agriculteurs installés en 2018, pour avis avant validation.

Date installation	Age au moment installation	Nom	Prénom	Commune installation	Statut exploitation	Bio ou conventionnel	Statut JA	Production
01/10/18	19	ALLANOT	Ysalys	PLOUNEVEZEL	individuel	conventionnel	OUI	cultures
01/01/18	28	CRAS	Anthony	PLOUNEVEZEL	individuel	conventionnel	OUI	lait
15/01/18	28	LOSTANLEN	Clément	SAINT HERNIN	individuel	conventionnel	OUI	volaille
01/07/18	35	MAGUET	Nolwenn	PLOUNEVEZEL	individuel	conventionnel	OUI	volaille
01/01/18	23	PLUSQUELLEC	Bastien	CLEDEN POHER	GAEC	conventionnel	OUI	lait/cultures
01/04/18	27	SCOUARNEC	Adrien	POULLAOUEN	individuel	conventionnel	OUI	lait
01/07/15	25	DU LAZ	Philippe	CLEDEN POHER	EARL	conventionnel	NON	cultures

M. Du LAZ Philippe s'est installé en 2015 mais sans le statut jeune agriculteur et n'a pas bénéficié de l'aide versée par Poher communauté. Il a adressé à Poher communauté une demande de rattrapage de l'aide.

Vu l'avis favorable du bureau communautaire du 28 mars 2019,

Après en avoir délibéré, les membres du conseil communautaire décident, à l'unanimité (31 voix) :

- **D'attribuer une subvention de 10 675€ en 2019 à Rés'agri Centre pour le financement des aides à verser aux 7 jeunes agriculteurs installés ;**
- **D'attribuer la somme de 420€ à la Chambre régionale d'agriculture correspondant à 60€ de frais de gestion par dossier instruit.**

A la majorité (pour : 31 contre : 0 abstentions : 0)

9. Contrat de reprise du papier carton non complexé issu du centre de tri de Glomel - signature d'un contrat de reprise avec Revipac

réf : 2019-022

Rapporteur : *Didier GOUBIL*

Par décision de conseil communautaire du 15 novembre 2018, Poher communauté a signé un avenant au contrat de reprise des papiers-cartons non complexés (PCNC 5.02) avec le repreneur VEOLIA, compte tenu de la difficulté liée au marché des standards papiers-cartons.

L'avenant a porté sur les points suivants :

- Le prix de reprise minimum du PCNC 5.02 issu de la collecte sélective pour une durée déterminée ;
- L'activation de la clause de sauvegarde qui ne pourra s'effectuer qu'en fin de trimestre.

Le bilan financier très préjudiciable de 2018 et la baisse des prix de vente du PCNC 5.02 avérée sur février et prévue sur les mois à venir, obligent VEOLIA à déclencher à nouveau la clause de sauvegarde prévue à l'article 13 du contrat relatif à la reprise des PCNC 5.02.

Après négociation menée au niveau du département du Finistère, il a été proposé d'accepter une sortie de contrat pour la date du 31 mars 2019 avec obligation d'enlèvement jusqu'à la fin sous peine de pénalité financière.

Plutôt que d'ouvrir une nouvelle négociation, il a été décidé au niveau départemental par l'ensemble des collectivités finistériennes de signer un contrat avec l'option filières pour la reprise du PCNC à compter du 1er avril 2019 avec le repreneur Revipac, avec un engagement ferme jusqu'à la fin de l'agrément actuel, soit le 31 décembre 2022.

A noter que Poher communauté a déjà un contrat avec Revipac pour la reprise du Papier Carton Complexé PCC (briques alimentaires).

Vu l'avis favorable du bureau communautaire du 28 mars 2019,

Après en avoir délibéré, les membres du conseil communautaire, à l'unanimité (31 voix), autorisent le Président à signer le contrat option filière avec Revipac (document annexé) pour la reprise du Papier Carton Non Complexé (PCNC 5.02)

A la majorité (pour : 31 contre : 0 abstentions : 0)

10. Conseil communautaire - Composition et répartition des conseillers communautaires après les élections de mars 2020

réf : 2019-023

Rapporteur : *Jacqueline MAZEAS*

En vue des prochaines élections municipales prévues en mars 2020 et en application de l'article L5211-6-1 du CGCT, le Préfet va être amené à constater par arrêté la composition du conseil communautaire résultant soit d'un accord local, soit d'une répartition de droit commun.

Conformément au VII de l'article précité les communes membres peuvent délibérer jusqu'au 31 août 2019 pour convenir d'une répartition par un accord local.

Cet accord doit être adopté par « *les deux tiers au moins des conseils municipaux des communes membres représentant plus de la moitié de la population de celles-ci ou de la moitié au moins des conseils municipaux des communes membres représentant plus des deux tiers de la population de celles-ci. Cette majorité doit comprendre le conseil municipal de la commune dont la population est la plus nombreuse, lorsque celle-ci est supérieure au quart de la population des communes membres.* »

Vu l'avis favorable du bureau communautaire du 28 mars 2019,

Après en avoir délibéré, les membres du conseil communautaire approuvent, à l'unanimité (31 voix), la reconduction à compter de 2020 l'accord local intervenu en 2019 (Cf. document joint).

A la majorité (pour : 31 contre : 0 abstentions : 0)

11. Avenant à la convention de délégation de compétence avec la région Bretagne : extension des services TAD " taxicom " hors ressort territorial de Poher communauté - expérimentation

réf : 2019-024

Rapporteur : Dominique COGEN

Rappel : le marché en cours relatif à l'exécution de la prestation taxicom prévoit la possibilité pour les usagers du territoire communautaire de se rendre vers le pôle administratif et médical de Maël-Carhaix.

En complément, Poher communauté souhaite organiser via son service de transport à la demande « Taxicom », le transport d'usagers vers les Etablissements d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD) de Trébrivan (22), Maël-Carhaix (22), Gourin (56), Huelgoat (29), Châteauneuf-du-faou (29) et Plonévez-du-faou (29), établissements situés en dehors du ressort territorial communautaire. Le projet d'élargissement répond aux problématiques de mobilité afférentes au territoire tout comme aux questions liées au vieillissement démographique (isolement, dépendance, etc.).

Pour rappel, Taxicom est un service de transport à la demande au bénéfice de l'ensemble des habitants de Poher communauté. Il offre la possibilité à l'utilisateur d'être pris en charge à son domicile et déposé où il le souhaite sur les onze communes du territoire sur une période de fonctionnement fixée. L'utilisateur doit s'acquitter d'un tarif de 2€ par trajet auprès du conducteur. La réservation du voyage est obligatoire au plus tard la veille à 17h00 par téléphone.

Sur le même principe, les utilisateurs souhaitant se rendre dans un des 6 EPHAD cités seront pris en charge à leur domicile et déposés à l'EPHAD demandé. Il est précisé que Taxicom n'a pas vocation à répondre aux problèmes de mobilité internes aux EHPAD mais bien à celles des habitants du territoire communautaire.

Etat des lieux

Commune	Etablissement	Distance Carhaix A/R	Nombre de résidents originaires de Poher communauté (infos reçues des directeurs d'établissement)
Maël-Carhaix	EHPAD Ty Mael	27 km	env. 15 personnes
Trébrivan	EHPAD Ker Dudi	20 km	Env. 17 personnes
Gourin	EHPAD Menez Du	38 km	Quelques résidents
Huelgoat	EHPAD Mont Le Roux	35 km	37 résidents issus de Poher communauté au 31 janvier 2019.
Châteauneuf du faou	EHPAD Yvonne Brenniel	50 km	1 personne

Plonévez du Faou	EHPAD Résidence du Pays Dardoup	44 km	3 personnes
------------------	---------------------------------	-------	-------------

Tarifs en vigueur (marché passé par Poher communauté avec la société Transdev pour la période du 1^{er} septembre 2018 au 31 août 2021 – décision du bureau communautaire du 5 juillet 2018)

Bordereau des prix TAD TAXI COM			
	Prix HT	TVA	Prix TTC
Assistance générale (tarif mensuel prévu sur 12 mois)	236,66 €	23,66 €	260,32 €
Prix d'enregistrement d'une demande	6,679 €	0,668 €	7,347 €
Prix pour un kilomètre roulé	0,848 €	0,085 €	0,933 €

Bordereau des prix déplacements PMR			
	Prix HT	TVA	Prix TTC
Prix d'enregistrement d'une demande	6,679 €	0,668 €	7,347 €
Prix forfaitaire pour une prise en charge	11,185 €	1,118 €	12,303 €
Prix pour un kilomètre roulé *	0,848 €	0,085 €	0,933 €
Prix forfaitaire pour 1 heure	28,643 €	2,864 €	31,507 €

La Région Bretagne autorise l'extension de ce service de transport à la demande au-delà du ressort territorial de Poher Communauté à destination et en provenance des EHPAD de Trébrivan, Maël-Carhaix, Gourin, Huelgoat, Châteauneuf du Faou et Plonévez du Faou.

Une convention de délégation de compétence lie déjà Poher communauté et la Région Bretagne aussi, il est proposé d'y ajouter un avenant spécifique à la question de l'extension du dispositif Taxicom au-delà du ressort territorial communautaire. Cet avenant prendra effet à compter de la signature des deux parties et jusqu'au 05 juillet 2020.

Vu l'avis favorable du bureau communautaire du 28 mars 2019,

Après en avoir délibéré, les membres du conseil communautaire approuvent, à l'unanimité (31 voix), l'avenant à la convention de délégation de compétence ci-jointe.

A la majorité (pour : 31 contre : 0 abstentions : 0)

12. Accueil d'un stagiaire - service économie - 5 mois à compter du 24 avril - attribution d'une gratification

réf : 2019-025

Rapporteur : Jacqueline MAZEAS

Une étudiante en master 2 « Communication des organisations » à RENNES, est accueillie à Poher communauté en qualité de Stagiaire étudiante du 24 avril au 20 septembre 2019 pour les missions suivantes :

- Réaliser un livret d'accueil numérique du territoire en lien avec des acteurs incontournables :
- Concevoir et monter un événement de portes ouvertes d'entreprises du territoire
- Veille sur les besoins en formations des entreprises

Une convention doit intervenir entre la collectivité, l'établissement d'enseignement supérieur et l'étudiante. La chargée de développement économique est désignée comme tuteur.

La durée hebdomadaire de travail est fixée à 35 h.

Le versement d'une gratification est obligatoire dès lors que le stagiaire effectue 2 mois au moins, consécutifs ou non, dans la collectivité.

Dates de stage : du lundi 24 avril au vendredi 20 septembre 2019 pour 35 h/hebdo

Elle serait rémunérée : 183.75 € en avril ; 525€ en mai ; 498.75€ en juin ; 603.75€ en juillet ; 551.25€ en août et 446.25€ en septembre soit un total de 2808.75€. (Ce montant est exonéré de cotisations sociales).

Vu l'avis favorable du bureau communautaire du 28 mars 2019,

Après en avoir délibéré, les membres du conseil communautaire décident, à l'unanimité (31 voix), d'attribuer une gratification.

A la majorité (pour : 31 contre : 0 abstentions : 0)

13. Définition de l'intérêt communautaire des sentiers de randonnée et des voies vertes - territoire de l'ancienne commune de Locmaria-Berrien

réf : 2019-026

Rapporteur : Jacqueline MAZEAS

Par délibération du 14 mars 2019, le conseil communautaire a établi la liste des chemins de randonnée et voies verte d'intérêt communautaire.

Suite à la création de la commune nouvelle de Poullaouen, il est nécessaire d'ajouter à cette liste les chemins de randonnée situés sur le territoire de l'ancienne commune Locmaria-Berrien.

Vu l'avis favorable du bureau communautaire du 28 mars 2019,

Après en avoir délibéré, les membres du conseil communautaire approuvent, à l'unanimité (31 voix), l'ajout à la liste des chemins de randonnée d'intérêt communautaire des chemins de randonnée suivants :

- Poullaouën « Botvarec » (10 km - pédestre – VTT -équestre) Inscrit au PDIPR
- Poullaouën « 2 vallées » (10 km - pédestre – VTT -équestre) Inscrit au PDIPR

A la majorité (pour : 31 contre : 0 abstentions : 0)

14. Sinistre baies vitrées maison de l'enfance - Saisine du tribunal administratif de Rennes

réf : 2019-027

Rapporteur : Olivier FAUCHEUX

Suite aux désordres affectant les baies vitrées de la maison de l'enfance depuis son ouverture en 2005, Poher communauté et son assureur GROUPAMA ont sollicité et obtenu du juge des référés du Tribunal Administratif de Rennes la désignation d'un expert technique par ordonnance N° 1404947 du 25 02 2015.

Suite au rapport de l'expert considérant en définitive qu'il n'y a pas de dommage décennal, Poher communauté et GROUPAMA, assisté de Maître LA HALLE ont saisi le Tribunal Administratif de Rennes d'une requête au fond afin d'être indemnisés des préjudices subis.

Afin de compléter le dossier de saisine il est nécessaire de produire une délibération autorisant le Président à saisir le Tribunal Administratif de Rennes.

Vu l'avis favorable du bureau communautaire du 09 mai 2019,

Après en avoir délibéré, les membres du conseil communautaire autorisent, à l'unanimité (31 voix), le Président à saisir le Tribunal Administratif de Rennes d'une requête au fond dirigée contre le Cabinet Liard et Tanguy, le cabinet Belz Architectes et la société SCOB, afin d'être indemnisé du préjudice subi et désigner Maître Vincent La Halle membre de la SELARL LEXCAP, en tant qu'avocat de Poher communauté, en charge d'assurer sa défense.

A la majorité (pour : 31 contre : 0 abstentions : 0)

15. Rapport annuel des acquisitions et cessions immobilières 2018 - information

Rapporteur : Jacqueline MAZEAS

En application de l'article L2241-1 à 7 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil communautaire est appelé à connaître le bilan des cessions et des acquisitions immobilières de l'année 2018.

Ce rapport qui est une annexe obligatoire du compte administratif est le suivant :

BILAN DES CESSIONS ET ACQUISITIONS DE TERRAINS OU BATIMENTS EN 2018

- ACQUISITIONS :**

Date de l'acte	Désignation	Références cadastrales	Vendeur	Adresse	Superficie	Conditions de l'acquisition	Montant
29-05-18	Immeuble à usage de commerce Parking avec dépendance	Treffrin B157 B223 B318	M. COATMELLEC Jean-François et son épouse Mme KERHERVE Chantal	Treffrin 22340 1 Tachen ar Groas	25a 49ca	Immeuble et parking Frais d'acte	22 000€ 1 819,85€
02-07-18	Immeuble composé de 5 bureaux avec salle d'examen, d'un hall d'accueil, de 5 salles d'attente, de 3 WC, d'un local technique,	Carhaix AD485 AD489 AD490 AD491 AD492 AD524	SCI MENELO rue de l'Acqueduc Romain 29270 Carhaix SCI PERRA MEDICAL 4 rue de l'Acqueduc	13 rue de l'Acqueduc Romain 29270 CARHAIX PLOUGUER	08a 75ca	Immeuble et terrain Frais d'acte	264 000 € 4 350 €

	d'une salle de repos	AD486	Romain 29270				
	Parking	AD487	CARHAIX				
		AD488					

- **CESSIONS :**

Pas de cessions en 2018

Vu l'avis favorable à l'unanimité de la commission des finances du jeudi 9 mai 2019,

Vu l'avis favorable du bureau communautaire du 9 mai 2019,

Le conseil communautaire a pris acte de ce rapport.

16. Délégation du conseil communautaire au Bureau communautaire - information

Rapporteur : Jacqueline MAZEAS

Décision de bureau	Date	Objet	Montant
<u>Palais des sports</u>	28/03/19	Attribution d'un marché portant mandat de maîtrise d'ouvrage à la société SemBreizh	93 580 € H.T.
<u>Maison de santé - Projet d'implantation d'une construction modulaire – Rue de l'aqueduc romain</u>	28/03/19	Attribution d'un marché d'acquisition d'une construction modulaire à la société Portakabin,	69 000€ H.T.
<u>Etudes préalables pour le réinvestissement des sites Entremont, Boutet Nicolas et 2F Ouest</u>	28/03/19	Attribution d'un marché d'étude au groupement mené par la SEMBREIZH	57 762,5 € H.T.
<u>Convention avec l'établissement Public Foncier de Bretagne – friches industrielles</u>	28/03/19	Approbation d'une convention opérationnelle	
<u>Pass commerce et artisanat : CPLP</u>	28/03/19	Attribution d'une subvention pour la réalisation de travaux de mises aux normes et travaux immobiliers	5 245,20 € H.T.
<u>Bar alimentation du Moustoir : conditions de mise à disposition</u>	28/03/19	Fixation du loyer Mise en place d'un bail commercial de 9 ans au profit des exploitantes ou toute autre personne morale les représentant.	200€ H.T.

<u>Pass commerce et artisanat : Sarl TY JADYO</u>	26/04/19	Attribution d'une subvention pour la réalisation de travaux de mises aux normes et travaux immobiliers	7 500 € H.T
<u>Pass commerce et artisanat : Simon OYARCE</u>	26/04/19	Attribution d'une subvention pour l'acquisition de matériel	2 178,51 € H.T.
<u>Maison de santé</u>	9/05/19	Attribution d'un mandat de gestion locative au cabinet Le Danvic	Rémunération unique à chaque conclusion de contrat égale au montant d'un loyer mensuel (fixé par le conseil communautaire le 23/05/19)
<u>Ligne de trésorerie</u>	9/05/19	Approbation d'une convention d'ouverture d'une ligne de crédit d'un montant de 1 000 000€ auprès de la Banque Postale pour une durée d'un an	
<u>Pépinière des entreprises</u>	9/05/19	Renouvellement du bail de la société Agenda et Diagnostics pour une durée de 2 ans	
<u>Pépinière des entreprises</u>	9/05/19	Location d'un bureau à la société Instant Relooking et H Consulting	135,35€ H.T. /mois la 1^{ère} année puis 163,10€ H.T./mois Forfait service commun : 50,50€ H.T./mois
<u>Pass commerce et artisanat Carhaix auto lavage</u>	9/05/19	Attribution d'une subvention pour l'acquisition de matériel	7500€ H.T.
<u>Convention d'accès aux services OuestGo</u>	9/05/19	Approbation d'une convention	750 € T.T.C
<u>Approbation d'une convention de prestation de services avec l'association Ehop</u>	9/05/19	Approbation d'une convention triennale	5600€ T.T.C / an
<u>Charte partenariale de lutte contre l'habitat indigne (LHI)</u>	9/05/19	Approbation d'une charte partenariale de lutte contre l'habitat indigne et non-décent du Finistère.	
<u>Travaux étanchéité piscine – attribution du marché</u>	9/05/19	Attribution d'un marché à la société BIHANNIC	198 989,22 € H.T.

Séance levée à: 20:15